



**Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs (DICRIM)**

**Igny**

**Département de l'Essonne**

# SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| PARTIE 1 – Les risques sur la commune – DICRIM .....                     | 4  |
| I. Les aléas.....  | 4  |
| A. Les risques naturels .....  | 4  |
| 1. Le risque inondation .....  | 4  |
| 2. Le risque climatique .....  | 6  |
| 3. Le risque mouvement de terrain / retrait-gonflement des argiles ..... | 7  |
| 4. Les feux de forêt.....  | 7  |
| 5. Le risque sismique.....   | 7  |
| B. Les risques technologiques.....                                       | 8  |
| 1. Incendie de bâtiment.....   | 8  |
| 2. Le risque industriel .....  | 8  |
| 3. Le risque nucléaire .....   | 8  |
| 4. Les risques liés aux transports de matières dangereuses .....         | 9  |
| 5. Rupture de barrage.....   | 10 |
| 6. Lignes haute tension.....   | 10 |
| C. Les risques sanitaires.....   | 11 |
| 1. Grand froid.....  | 11 |
| 2. Canicule .....  | 12 |
| 3. Pandémies.....  | 12 |
| 4. Rupture d'eau potable.....  | 13 |
| D. Les risques liés aux rassemblements de personnes.....                 | 13 |
| 1. Mouvements de foule.....  | 13 |
| 2. Violences urbaines .....  | 13 |
| 3. Risque terroriste .....   | 14 |
| E. Les risques cyber .....   | 14 |
| F. Synthèse des risques sur la commune d'Igny.....                       | 15 |

|      |   |    |
|------|---|----|
| II.  | Les enjeux sur la commune.....  | 16 |
| A.   | Les infrastructures sensibles sur la commune .....                            | 16 |
| 1.   | Les établissements communaux recevant du public .....                         | 16 |
| 2.   | Les autres établissements recevant du public .....                            | 17 |
| 3.   | Les établissements industriels .....  | 17 |
| 4.   | Autres vulnérabilités.....  | 17 |
| B.   | Les personnes nécessitant une attention particulière .....                    | 18 |
| III. | La prévention des risques : actions actuelles et à venir .....                | 19 |
| IV.  | L'information préventive des risques à la population .....                    | 25 |
| A.   | Le cadre réglementaire.....   | 25 |
| 1.   | La sensibilisation dans les établissements scolaires .....                    | 25 |
| 2.   | L'information dans les établissements de plus de 50 personnes.....            | 25 |
| 3.   | Le plan individuel de mise en sûreté - PIMS.....                              | 26 |
| B.   | Historique de la diffusion des informations préventives .....                 | 26 |
| C.   | Consignes de sécurité à destination de la population pour chaque risque ..... | 27 |

# PARTIE 1 – LES RISQUES SUR LA COMMUNE – DICRIM

## I. Les aléas

### A. Les risques naturels

#### 1. Le risque inondation

1 Français sur 4 est concerné par le risque inondation. La Ville d'Igny est soumise au risque inondation par débordement et par ruissellement.

##### a. Inondation par débordement

La Bièvre et son affluent, le ru de Vauhallaan, sont susceptibles de sortir de leur lit et d'entraîner des inondations sur plusieurs secteurs de la commune. La commune est soumise au Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Ces événements peuvent être aggravés par la formation d'embâcles sur les cours d'eau et par la saturation des sols en eau après de longues périodes de pluie. Les zones inondables sont classées en différents niveaux d'aléa : de faible à très fort.

##### Rues inondables par débordement à Igny

|                                 |                              |
|---------------------------------|------------------------------|
| Aléa fort                       | Aléa très fort               |
| Chemin de Marienthal            | Rue du Moulin                |
| Rue du Moulin                   | Rue Salvador Allende         |
| Impasse du Moulin               | Tennis                       |
| Impasse de la Bièvre            | Skate park                   |
| Rue de Bellevue                 | Chemin du Pont de la Molière |
| Rue de la Ferronnerie           | Avenue Jean Jaurès           |
| Avenue du Bouton d'Or           | Prairie d'Amblainvilliers    |
| Avenue Albert Sarraut           |                              |
| Rue Louis Muret                 |                              |
| Rue Alfred de Vigny             |                              |
| Impasse du Versoir              |                              |
| Rue de la Ferme                 |                              |
| Rue Saint-Honoré                |                              |
| Avenue de la République         |                              |
| Rond-point du Général de Gaulle |                              |
| Rue du 4 septembre              |                              |
| Rue Maryse Bastié               |                              |
| Rue de la Libération            |                              |
| Rue de la Résistance            |                              |

**Cartographie n°3** : PPRI - Atlas zonage réglementaire de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallaan

Les populations et les biens dans le champ d'inondation peuvent être impactés. Les règles d'urbanisme en zone inondable sont renforcées pour limiter les conséquences de ces phénomènes. Les actes notariés précisent les risques auxquels le bien est exposé.

Les principales mesures du PPRI :

- Mesures de prévention : risque de construire sur un terrain ou non
- Mesure de protection et de sauvegarde : ne pas détériorer le terrain afin de limiter le risque inondation
- Autres mesures liées à l'aménagement : interdire les constructions et contrôler l'extension urbaine dans les zones à risque et éviter les endiguements et remblaiements non justifiés pour ne pas diminuer le champ d'expansion des crues.

L'inondation peut entraîner une pollution des milieux naturels par le transport de matières indésirables ou dangereuses.

#### **b. Inondation par ruissellement**

Le risque inondation dans les zones urbaines est plus élevé en raison de l'imperméabilisation des sols. La saturation des réseaux et des sols peut entraîner une aggravation du phénomène.

L'ensemble des secteurs de la commune peuvent être concernés : Bourg, Sablons, Gommonvilliers, Pileu, Vilgénis, Plateau, Ruchères.

**Cartographie n°2** : Plan des quartiers d'Igny

#### Rues inondables par ruissellement à Igny

| Rue                     | Quartier       | Dates inondations |
|-------------------------|----------------|-------------------|
| Rue de la Ferronnerie   | Gommonvilliers | 2016 - Oct 2024   |
| Avenue du Bouton d'Or   | Gommonvilliers | Oct 2024          |
| Rue Louis Muret         | Gommonvilliers | 2016 - Oct 2024   |
| Rue Alfred de Vigny     | Gommonvilliers |                   |
| Rue du Dr Roux          | Gommonvilliers | Oct 2024          |
| Sentier de Vauvilliers  | Gommonvilliers | Oct 2024          |
| Rue de Vauvilliers      | Gommonvilliers | Oct 2024          |
| Rue de la Ferme         | Gommonvilliers | Oct 2024          |
| Avenue de la République | Gommonvilliers | Oct 2024          |
| Rue de l'étang          | Gommonvilliers | Oct 2024          |
| Rue Turbigo             | Gommonvilliers | Oct 2024          |
| Avenue Albert Sarraut   | Gommonvilliers | Oct 2024          |
| Rue Berger              | Gommonvilliers | Oct 2024          |
| Rue Saint-Honoré        | Gommonvilliers | Oct 2024          |
| Rue Coquillière         | Gommonvilliers |                   |
| Rue Gallieni            | Gommonvilliers |                   |
| Rue de Bellevue         | Vilgénis       | 2016              |
| Avenue Jean Jaurès      | Vilgénis       |                   |
| Rue de l'Or Mété        | Sablons        |                   |
| Rue de Lövenich         | Sablons        |                   |
| Chemin du Picotois      | Sablons        |                   |
| Rue du Paradis          | Sablons        |                   |
| Rue Bachaumont          | Plateau        | Oct 2024          |
| Rue Maryse Bastié       | Plateau        | Oct 2024          |
| Rue Montorgeuil         | Plateau        |                   |
| Rue du 4 septembre      | Plateau        | Oct 2024          |
| Rue des Roselières      | Ruchères       |                   |
| Rue du Moulin           | Bourg          | 2016              |

## 2. Le risque climatique

Les risques climatiques sont des risques liés à des phénomènes météorologiques exceptionnels. Ils peuvent avoir des conséquences diverses :

- Tempêtes et orages violents : chute d'arbres, envol de matériaux (toiture, panneaux d'affichage...), pluies soudaines abondantes créant des ruissellements, foudroiement...
- Neige abondante et verglas : paralysie des voies de communication, effondrement de toitures sous le poids de la neige...

### a. Les tempêtes

Les tempêtes peuvent avoir des conséquences dévastatrices sur les plans humains, économiques et environnementaux. Une tempête peut toucher n'importe quelle partie de la commune. Il n'est pas possible d'identifier des limites géographiques. Néanmoins, le risque de dégâts est plus élevé pour les habitants proches des espaces boisés : branches qui tombent, arbres qui se déracinent...

- Bois Brulés
- Le Bois de Normandie

### **Cartographie n°1** : Organisation urbaine

Historique des principales tempêtes

- Décembre 1999 : les rafales de vent ont dépassé les 170km/h en Essonne, 210.000€ de dégâts à Igny
- Janvier 2018 : inondations, coupures d'électricité, chutes d'arbres, perturbation des transports...

### b. Neige-verglas

En hiver, les épisodes de neige et verglas peuvent rendre les déplacements difficiles et dangereux. Ce risque peut toucher n'importe quelle partie de la commune. Il n'est pas possible d'identifier des limites géographiques. Néanmoins, pour les habitants situés dans des rues à forte déclivité (secteur du Plateau) ou dans des secteurs moins passant peuvent rencontrer davantage de difficultés.

Historique des récents épisodes de neige et verglas :

- 2025 : janvier
- 2024 : janvier, février, novembre
- 2023 : janvier
- 2022 : janvier, mars, décembre
- 2021 : janvier, février

La Ville est en vigilance chaque année du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> mars avec la mise en œuvre d'une astreinte hivernale spécifique.

### 3. Le risque mouvement de terrain / retrait-gonflement des argiles

Le mouvement de terrain est un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les conséquences possibles sont :

- La mise en danger des personnes et des biens
- L'obstruction des voies de communication
- Gel des terres pour l'urbanisation

L'alternance entre retrait et gonflement des sols argileux entraîne des mouvements de terrain. A Igny le risque est au niveau aléa fort. Les risques d'éboulements et de glissement de terrain sont possibles. En 2020, en France, 1 maison sur 2 était concernée. En raison de l'augmentation des périodes de sécheresse, ce risque s'étend progressivement.

**Cartographie n°4** : Carte retrait et gonflement des argiles à Igny (Géorisque)

**Cartographie n°5** : Carte retrait et gonflement des argiles département de l'Essonne 1

**Cartographie n°6** : Carte retrait et gonflement des argiles département de l'Essonne 2

### 4. Les feux de forêt

A l'heure actuelle, les bois d'Igny (Bois de Normandie et Bois Brulés) ne sont pas concernés par le risque des feux de forêt. Néanmoins, avec le réchauffement climatique, le risque d'étend progressivement à l'ensemble de l'Hexagone et ne concerne plus seulement le Sud du pays comme cela a pu être le cas en 2023 en Bretagne ou dans le Bassin d'Arcachon<sup>3</sup>. 2 millions d'habitations situées en lisière de forêt seront concernées dans les années à venir.

L'entretien des massifs forestiers et des parcelles à proximité des bois permettent de limiter les dégâts en cas d'incendie.

9 feux sur 10 étant d'origine humaine (mégot, barbecue, outils...), il est important de respecter les consignes de sécurité en forêt.

**Cartographie n°1** : Organisation urbaine

### 5. Le risque sismique

Le risque sismique est la rupture brutale des roches de la lithosphère, le long d'une faille. Igny est situé en risque très faible. Il n'existe aucune mesure préventive pour ce risque.

---

<sup>3</sup>Source [Géorisques](#)

## **B. Les risques technologiques**

### **1. Incendie de bâtiment**

Toutes les deux minutes, un incendie se déclare en France. Leur nombre a doublé en vingt ans<sup>4</sup>. Les incendies peuvent toucher différents types de bâtiments : logements individuels ou collectifs, locaux d'activité (entreprise, industrie...), équipements publics ou privés.

### **2. Le risque industriel**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Le risque industriel est la probabilité d'accident sur un site de ce type. Les risques possibles sont les incendies, les explosions, les dispersions.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux. Le risque est assez faible à Igny, dans la mesure où la commune ne possède pas d'établissement de type SEVESO<sup>5</sup>.

### **3. Le risque nucléaire**

Un accident nucléaire<sup>6</sup> est un évènement risquant d'entraîner un rejet de substances radioactives ou un niveau de radioactivité susceptible de porter atteinte à la santé publique. Un accident peut survenir :

- Dans une centrale nucléaire de production d'électricité
- Dans des installations produisant, conditionnant, stockant ou retraitant le combustible nucléaire
- Dans des laboratoires de recherche nucléaire
- Lors du transport de substances radioactives
- Lors d'une dissémination involontaire ou malveillante de substances radioactives dans l'environnement.

L'organisme peut être exposé à la radioactivité de deux manières :

- L'irradiation : exposition directe aux rayonnements issus des dépôts radioactifs dans l'environnement
- La contamination : exposition interne aux particules radioactives (à l'intérieur de l'organisme)

La commune d'Igny ne fait plus partie du périmètre de sécurité lié au Centre d'Énergie Atomique (CEA) de Saclay.

---

<sup>4</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/protection-contre-incendies>

<sup>5</sup> <https://www.georisques.gouv.fr/>

<sup>6</sup> <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/accident-nucleaire>

#### 4. Les risques liés aux transports de matières dangereuses

Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour les populations, les biens et/ou l'environnement. Les risques sont :

- L'explosion : à cause de choc avec étincelles, de mélanges de produits ou d'onde de choc (risque de traumatismes)
- Incendie : dû à un choc, échauffement ou fuite (risque de brûlure ou asphyxie)
- Dispersion dans l'air de produits dangereux (risque d'intoxication)

##### **Annexe n°1** : Signalétique des matières dangereuses

###### **a. Le risque par voie routière**

La principale zone à risque à Igny est la RD444. Les transporteurs doivent respecter des réglementations strictes :

- Véhicules : dispositif de suspensions spécifiques, appareillage électrique spécial, contrôle spécifique pour les citernes
- Signalisation : plaques et panneaux sur le véhicule
- Qualification des entreprises et conducteurs : certification « organisation qualité » et certificat de formation pour le conducteur.

###### **b. Le risque par voie ferroviaire**

Igny est traversée par une voie ferroviaire. Les matériels circulant sur cette voie sont :

- Rames automotrices Transilien – Ligne C entre Massy et Versailles
- Rames automotrices TGV – Liaison Marseille - Le Havre passant par Versailles
- Matériel Corail tracté avec locomotive électrique – Trains Ouigo ligne classique
- Trains de Fret avec locomotive électrique ou diesel

Les trains de Fret peuvent être porteurs de marchandises dangereuses soumis à la réglementation RID ([https://otif.org/fr/?page\\_id=112](https://otif.org/fr/?page_id=112)). Les wagons sont porteurs de l'affiche réglementaire avec la plaque ADR orange comportant le code danger ou le code de matière ONU, ainsi que la signalisation de danger adéquate. Bien que cela soit rare, certains trains peuvent transporter des matières radioactives.

Le suivi de ces trains est réalisé par le centre opérationnel de gestion des circulations de Paris Sud-Ouest qui est en lien direct avec les salles opérationnelles Police, Gendarmerie, Pompiers.

Les passages à niveau présentent également des risques.

##### **Localisation des passages à niveau à Igny :**

- Avenue Jean Moulin / Chemin des fraises (piétons)
- Rue du moulin (piétons et véhicules)

Il est indispensable de rester prudent et de respecter la signalisation : alerte sonore et visuelle ainsi que le code de la route.

### **c. Le risque par canalisation**

La principale zone à risque à Igny est le gazoduc, exploité par GRTgaz traversant la commune. Le plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) définit les caractéristiques de l'installation, les risques ainsi que les moyens de surveillance et d'intervention.

**Cartographie n°7** : Cartographie du risque transport de matière dangereuse par canalisation (PLU)

## **5. Rupture de barrage**

Un barrage est un ouvrage artificiel construit en travers d'un cours d'eau. Les fonctions d'un barrage peuvent être la régulation d'un cours d'eau, la retenue d'eau et/ou la production d'électricité.

Une rupture de barrage est la destruction partielle ou totale de l'ouvrage suite à un risque naturel, un problème technique, une erreur humaine ou un acte de malveillance.

Igny pourrait être concernée par la rupture du bassin des Sablons situé à Vauhallaan et des étangs de Saclay. Néanmoins aucune étude de danger et de rupture de digue n'a été réalisée par le SIAVB à ce sujet pour le bassin des Sablons. Une étude de stabilité sera menée dans les prochaines années à la demande des services de l'Etat. Les étangs de Saclay dépendent, quant à eux, du Ministère des armées.

**Cartographie n°8** : Barrages département de l'Essonne

**Cartographie n°9** : Cartographie du barrage des Sablons situé à Vauhallaan

## **6. Lignes haute tension**

Bien que rares, les incidents impliquant des lignes à haute tension peuvent survenir telles que des chutes de pylônes lors de catastrophes naturelles comme de fortes tempêtes, un orage ou de l'électricité se déchargeant dans le sol lors d'un défaut de ligne. Ces incidents peuvent avoir des conséquences graves si une habitation est trop proche.

Le risque principal est la survenue d'un incendie sous les lignes haute tension.

La réglementation impose des mesures de prévention. Par exemple, des barrières de protection doivent être installées autour des pylônes pour empêcher l'accès direct à ces structures. De plus, des inspections régulières sont effectuées pour vérifier le respect des distances de sécurité.

## Rues et équipements sous les lignes haute tension à Igny<sup>7</sup>

| Rues concernées                 | Bâtiments publics concernés |
|---------------------------------|-----------------------------|
| Rue de la Vieille Vigne         | Tennis                      |
| Rue Ampère                      | Crèche Françoise Dolto      |
| Rue Lavoisier                   | Ecole JB Corot              |
| Rue Maryse Bastié               | Skate park                  |
| Avenue de la République         |                             |
| Impasse du 4 septembre          |                             |
| Rond-Point du Général de Gaulle |                             |
| Rue Salvador Allende            |                             |
| Route de Vauhallan              |                             |
| Rue du Versoir                  |                             |
| Rue de l'église                 |                             |
| Chemin de la Voie Creuse        |                             |
| Rue Gabriel Péri                |                             |

### C. Les risques sanitaires

#### 1. Grand froid

Une vague de grand froid<sup>8</sup> est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous et peut engendrer des impacts sanitaires et sociaux d'ampleur. Une veille saisonnière est activée au niveau national du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars. Elle a pour but de prendre des mesures préventives ou curatives pour répondre aux besoins sanitaires et sociaux des populations, en particulier, celles les plus vulnérables.

L'activation opérationnelle s'appuie sur la vigilance météorologique transmise par Météo France et la situation locale. Lors de la baisse des températures, les services de l'Etat se mobilisent pour offrir plus de places d'hébergement et renforcent le service du 115.

---

<sup>7</sup> <https://www.rte-france.com/carte-reseau-transport-electricite>

<sup>8</sup> <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Hebergement-et-Logement/Hebergement-d-urgence/Le-Plan-Grand-Froid-le-dispositif-d-hebergement-d-urgence-renforce>

## 2. Canicule

La canicule<sup>9</sup> est une période de chaleur intense qui perdure pendant 3 jours et 3 nuits consécutifs, susceptibles de constituer un risque sanitaire notamment pour les populations fragiles ou surexposées. Les fortes chaleurs peuvent avoir des effets importants sur la santé de chacun et particulièrement chez les personnes vulnérables (personnes âgées, isolées, en situation de handicap, de précarité ou sans abri, femmes enceintes, jeunes enfants, travailleurs en extérieur...)

Le changement climatique engendre une élévation régulière des températures, ainsi qu'une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des vagues de chaleur.

Le Nord de l'Essonne constitue un îlot de chaleur urbaine : les températures y sont plus élevées qu'en milieu rural. Les très hautes températures, prolongées dans le temps, favorisent le risque de pathologies auprès de publics fragiles (seniors, nourrissons, enfants, femmes enceintes...) et peuvent être particulièrement meurtrières

Historique :

- Canicule de 2003
- Canicule de 2006
- Quasiment chaque année depuis 2015

## 3. Pandémies

Une infection qui part d'une zone localisée puis s'étend au monde entier est définie comme une pandémie<sup>10</sup>. Il peut y avoir des pandémies limitées dans le temps ou des pandémies qui durent très longtemps (pandémie liée au VIH par exemple).

La gestion sanitaire est définie comme l'ensemble des mesures prises pour contrôler une maladie, qu'elle soit endémique, épidémique ou pandémique. Ces mesures peuvent être prises à l'échelle locale, nationale ou mondiale. Les objectifs d'une gestion sanitaire visent à :

- Limiter la propagation de la maladie,
- Prendre en charge les personnes infectées
- Dimensionner les capacités de soins en les adaptant à la situation
- Chercher des moyens pour éradiquer la maladie

Historique des pandémies :

- Coronavirus en 2020

---

<sup>9</sup> <https://www.info.gouv.fr/risques/canicule-et-vagues-de-chaleur>

<sup>10</sup> <https://www.ameli.fr/essonne/assure/sante/themes/epidemie-et-pandemie/epidemie-et-pandemie-quelle-difference>

## 4. Rupture d'eau potable

Plusieurs types d'évènements peuvent entraîner une interruption de l'approvisionnement en eau potable ou une restriction de l'usage de l'eau : les catastrophes naturelles, les canicules, les défaillances dans les systèmes d'approvisionnement en eau potable, les dommages causés par des travaux de construction, les contaminations physicochimiques ou microbiologiques, voire même les actes terroristes.

Dans un contexte de risque de pénurie d'eau potable, des mesures de sobriété de consommation peuvent être suggérées ou imposées par les pouvoirs publics

En cas de problème majeur d'alimentation en eau potable, Veolia Franciliane (distributeur d'eau à Igny) dispose d'un plan d'ultime secours. L'eau est acheminée via le réseau si possible, sinon par camion en un point clé de la commune (école, gymnase, marché...) permettant à un grand nombre de personnes de venir récupérer de l'eau.

A Igny, quatre sites de distribution sont prévus :

- Parking François Collet (Bourg)
- Parvis du gymnase Saint-Exupéry / parking du Patio (Plateau-Pileu)
- Place de la Ferme (Gommonvilliers)
- Stade Jean Moulin (Vilgénis)

## D. Les risques liés aux rassemblements de personnes

### 1. Mouvements de foule

Un mouvement de foule peut se produire dans de nombreuses situations de rassemblement : évènement sportif, manifestation, concert, situation d'urgence...

**Annexe n°2** : Manifestations annuelles pouvant provoquer un mouvement de foule

**Annuaire n°13** : Coordonnées des présidents d'associations

### 2. Violences urbaines

La France a été confrontée à plusieurs reprises à des périodes de violences urbaines ces dernières années : 2005, 2017, 2023. Plusieurs communes du département de l'Essonne ont fait face à des émeutes et violences urbaines lors de ces évènements.

La situation d'Igny en fait une commune épargnée par ces types d'actes. Néanmoins, une vigilance systématique est de mise afin de préserver le bon ordre et la sécurité des habitants lors des évènements.

### 3. Risque terroriste

L'attaque terroriste est un « mode d'action auquel ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour compenser l'insuffisance de leurs moyens et atteindre leurs objectifs politiques »<sup>11</sup>.

L'Etat a mis en œuvre plusieurs mesures face à ce risque :

- Prévention de la radicalisation : création de structures dédiées
- Renseignement : 6 services de renseignement et des services spécialisés de la police et de la gendarmerie
- Planification antiterroriste

Le plan Vigipirate met en place une « culture de la vigilance » pour détecter le plus rapidement toute forme de menace terroriste et protéger l'ensemble des citoyens et du territoire. Il existe 3 niveaux d'alerte :

- Niveau 1 : « Vigilance » (niveau permanent)
- Niveau 2 : « Sécurité renforcée risque attentat » (menace élevée ou très élevée)
- Niveau 3 : « Urgence attentat » (déclenchement suite à un attentat)

Tous les lieux publics peuvent être la cible d'une attaque isolée ou coordonnée.

### E. Les risques cyber

Les attaques cyber peuvent cibler les particuliers mais aussi les entreprises et les administrations quel que soit leur taille. Elles visent à obtenir des informations personnelles afin de les exploiter ou les revendre.

La Ville d'Igny peut aussi être la cible d'attaques qui pourraient mettre en défaut la continuité du service public.

Historique des attaques cyber visant la commune d'Igny :

- Ransomware en octobre 2016
- Phishing en octobre 2023

---

<sup>11</sup> *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*

## F. Synthèse des risques sur la commune d'Igny

| Risque                                      | Complément d'information               |
|---|--|
| Risques naturels                            |  |
| Inondations                                 | Par débordement ou ruissellement       |
| Climatique                                  | Tempête, neige, verglas                |
| Mouvement de terrain                        | Retrait-gonflement des argiles         |
| Feux de forêt                               |  |
| Sismique                                    |  |
| Risques technologiques                      |  |
| Incendie de bâtiment                        |  |
| Industriel                                  |  |
| Nucléaire                                   |  |
| Transport de matières dangereuses           | Par route, voie ferrée ou canalisation |
| Rupture de barrage                          |  |
| Lignes haute tension                        |  |
| Risques sanitaires                          |  |
| Grand froid                                 |  |
| Canicule                                    |  |
| Pandémies                                   |  |
| Rupture d'eau potable                       |  |
| Risques liés aux rassemblements de personne |  |
| Mouvement de foule                          |  |
| Violences urbaines                          |  |
| Terrorisme                                  |  |
| Risque cyber                                |  |

## II. Les enjeux sur la commune

### A. Les infrastructures sensibles sur la commune

#### 1. Les établissements communaux recevant du public

| Désignation  | Risques    |
|--|------------|
| <b>Bâtiments Enfance - Scolaire</b>                    |            |
| Relais Petite Enfance                                  | Lignes HT  |
| Crèche Françoise Dolto                                 | Lignes HT  |
| Bâtiments JB Corot (école, cantine, centre de loisirs) | Lignes HT  |
| Cantine des Petits Chefs                               |            |
| Centre Jules Verne                                     | Feux forêt |
| Ecole Jules Ferry                                      |            |
| Ecole Charles Perrault                                 |            |
| Ecoles Joliot Curie                                    |            |
| <b>Bâtiments sportifs</b>                              |            |
| Gym St-Exupéry + annexe                                |            |
| Gymnase G. Kervadec                                    | Feux forêt |
| Gymnase Marcel Cerdan                                  | Feux forêt |
| Stade Jean Moulin                                      |            |
| Complexe Bois Brulés                                   | Feux forêt |
| 3 tennis couverts                                      | Inondation |
| Vestiaires boulodrome                                  |            |
| Skate-park   | Ligne HT   |
| <b>Bâtiments administratifs</b>                        |            |
| Mairie   |            |
| Centre technique municipal                             |            |
| Patio  |            |
| <b>Culture</b>   |            |
| MJC Jean Villar  | Feux forêt |
| Centre culturel Isadora. Duncan                        |            |
| Salle culturelle les Ruchères                          |            |
| <b>Commerces</b>                                       |            |
| Marché de la Ferme                                     |            |
| <b>Autres</b>  |            |
| Eglise Saint-Pierre                                    |            |
| Pôle Seniors   |            |
| Maison de santé  |            |
| Salles Ferry   |            |

L'ensemble des bâtiments sont soumis aux risques incendie, tempête et sanitaires.

## 2. Les autres établissements recevant du public

| Désignation                     | Risques    |
|---------------------------------|------------|
| Bâtiments Enfance - Scolaire    |            |
| Collège Emile Zola              | Feux forêt |
| Etablissement La Salle          |            |
| Maison des Assistants Maternels |            |
| Crèche privée Berceau des Rois  |            |
| Culture                         |            |
| Médiathèque P. Seghers          |            |
| Conservatoire                   |            |
| Autres                          |            |
| Gare                            | Inondation |
| Eglise Saint-Jean Bosco         |            |
| Maison paroissiale Bosco        |            |
| B&B                             | Inondation |
| Formule 1                       |            |

**Annuaire n°7** : Liste des LCR utilisés par les associations

**Annuaire n°8** : Coordonnées des responsables d'ERP sensibles sur la commune

**Annuaire n°9** : Liste et coordonnées des commerçants

**Annuaire n°10** : Liste et coordonnées des entreprises

## 3. Les établissements industriels

**Annuaire n°11** : ICPE situés sur la commune d'Igny

## 4. Autres vulnérabilités

Les réseaux et équipements de la commune peuvent tomber en panne ou être détériorés par un événement climatique ou autre. Afin de réagir rapidement, il est impératif de disposer de toutes les coordonnées des intervenants et opérateurs.

Liste des concessionnaires :

| <b>Concessionnaire</b>   | <b>Service public</b> |
|--|-----------------------|
| GRDF   | Gaz                   |
| Véolia Franciliane   | Eau potable           |
| Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre | Cours d'eau           |
| Communauté Paris Saclay  | Assainissement        |
| Enedis   | Réseaux électriques   |
| CAPS Très haut débit   | Fibre optique         |
| GRTGaz   | Transport gaz         |
| RTE  | Lignes haute tension  |
| Orange   | Télécommunications    |
| Bouygues   |                       |
| SFR  |                       |
| Free   |                       |
| SNCF   | Transports en commun  |
| RATP CAP   |                       |
| RATP   |                       |
| CPS  |                       |

**Annuaire n°12** : Coordonnées des concessionnaires

### **B. Les personnes nécessitant une attention particulière**

- Le listing et les coordonnées des personnes en situation de handicap sont disponibles auprès du service Solidarités
- Le listing et les coordonnées des personnes sous assistance médicale ou bénéficiaire de soins sont disponibles auprès du service Solidarités
- Le listing et les coordonnées des personnes isolées et/ou sans moyens de locomotion sont disponibles auprès du service Solidarités
- Le listing et les coordonnées des seniors sont disponibles auprès du service Seniors.

Ces fichiers sont actualisés chaque année.

La résidence pour personnes âgées autonomes, les Belleaunes, située 4 rue Ambroise Croizat, compte 38 logements (32 T1 et 6 T2) pour une capacité d'accueil de 44 résidents. Deux chambres d'hôtes sont également disponibles.

Le bâtiment accueille également des jeunes en situation de handicap de l'IME André Nouaille dans le cadre du projet passerelle.

### III. La prévention des risques : actions actuelles et à venir

| RISQUE INONDATION   |   |
|---|---|
| <p><u>Préventions actuelles :</u></p> <p>Administratif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) inclus dans le PLU et disponible sur le site de la Ville</li> <li>- Application du SAGE en vigueur</li> <li>- Etat des risques sur la commune remis aux acheteurs d'une parcelle par le notaire</li> </ul> <p>Terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement des eaux de pluie à la parcelle conformément au SAGE et au PLU en vigueur</li> <li>- Nettoyage préventif des avaloirs des secteurs à risque en cas d'alerte</li> <li>- Fermeture préventive des routes inondables en cas d'alerte</li> <li>- Mise en séparatif du réseau assainissement (eaux usées / eaux pluviales) selon Plan Pluriannuel d'Investissement</li> <li>- Création d'avaloirs supplémentaires sur les secteurs à risque</li> <li>- Désimperméabilisation des espaces publics pour une meilleure infiltration</li> <li>- Renaturation des cours d'eau permettant une plus grande expansion du cours d'eau en cas de débordement et un ralentissement de la vitesse de l'eau</li> <li>- Information permanente du public sur les consignes de sécurité à observer pour le risque inondation sur le site de la Ville</li> <li>- Information régulière du public sur les consignes de sécurité à observer pour le risque inondation via le magazine de la Ville</li> <li>- Diffusion des messages d'alerte</li> </ul> | <p><u>Acteurs</u></p> <p>Etat</p> <p>CLE</p> <p>Notaires</p> <p>Ville + riverains</p> <p>Ville</p> <p>Ville</p> <p>Agglomération Paris Saclay</p> <p>Ville</p> <p>Ville</p> <p>SIAVB</p> <p>Riverains</p> <p>Ville à destination des riverains</p> <p>Ville</p> |
| <p><u>Préventions à prévoir et programmer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la mise en séparatif du réseau d'assainissement selon PPI</li> <li>- Désimperméabilisation des espaces publics</li> <li>- Renaturation de la Bièvre au niveau de la prairie Saint-Nicolas (automne 2025)</li> </ul>   | <p>Agglomération Paris Saclay</p> <p>Ville</p> <p>SIAVB</p>   |

| RISQUE TEMPÊTE  |   |
|---|---|
| <p><u>Préventions actuelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien régulier du patrimoine arboré</li> <li>- Nettoyage préventif des avaloirs des secteurs à risque en cas d'alerte</li> <li>- Mettre à l'abri tout objet ou matériel pouvant s'envoler</li> <li>- Diffusion des messages d'alerte</li> <li>- Information permanente du public sur les consignes de sécurité à observer pour le risque tempête sur le site de la Ville</li> <li>- Information régulière du public sur les consignes de sécurité à observer pour le risque tempête via le magazine de la Ville</li> </ul> | <p><u>Acteurs</u></p> <p>Ville + riverains</p> <p>Ville</p> <p>Ville + riverains</p> <p>Ville</p> <p>Riverains</p> <p>Ville à destination des riverains</p> |
| <p><u>Préventions à prévoir et programmer :</u></p>   |   |

| RISQUE NEIGE   |   |
|--|---|
| <u>Préventions actuelles :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des équipes et vérification du matériel en amont de la période hivernale</li> <li>- Installation de bacs à sel pour les équipements publics</li> <li>- Plans d'intervention pour le salage des routes communales</li> <li>- Mise en place d'une astreinte spécifique pour la période hivernale</li> <li>- Mise à disposition de kits de salage pour les établissements scolaires publics pour la période hivernale</li> <li>- Diffusion des messages d'alerte</li> <li>- Information permanente du public sur les consignes de sécurité à observer pour le risque neige sur le site de la Ville</li> <li>- Information régulière du public sur les consignes de sécurité à observer pour le risque neige via le magazine de la Ville</li> </ul> | <u>Acteurs</u><br>Ville<br><br>Ville<br>Ville<br>Ville<br><br>Ville<br>Riverains<br><br>Ville à destination des riverains |
| <u>Préventions à prévoir et programmer :</u>   |   |

| RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN – RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES   |   |
|---|---|
| <u>Préventions actuelles :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaquette destinée aux constructions sur des terrains argileux incluse au PLU et disponible sur le site de la Ville</li> </ul>  | <u>Acteurs</u><br>Ville et notaires   |
| <u>Préventions à prévoir et programmer :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En zone à risque, il est possible de faire diagnostiquer son terrain</li> <li>- Renforcer les fondations des bâtiments (coût élevé). Prise en charge financière possible en cas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune par l'Etat.</li> <li>- Eviter l'eau stagnante au pied des murs</li> <li>- Eviter la végétation trop proche des bâtiments pour que les racines n'atteignent pas les fondations (calcul de la distance : 1.50 mètre x la hauteur de l'arbre adulte) ou installer un écran anti-racine.</li> <li>- Utiliser en période de sécheresse l'eau de pluie collectée en hiver pour humidifier le sol au niveau des façades.</li> <li>- Diffusion des messages d'alerte</li> <li>- Information permanente du public sur les consignes de sécurité à observer pour le risque tempête sur le site de la Ville</li> <li>- Information régulière du public sur les consignes de sécurité à observer pour le risque tempête via le magazine de la Ville</li> </ul> | Expert / entreprise spécialisée à la charge du riverain<br>Entreprise spécialisée à la charge du riverain ou de son assurance<br><br>Riverains<br>Riverains<br><br>Riverains<br><br>Ville<br>Riverains<br><br>Ville à destination des riverains |

| RISQUE FEUX DE FORÊT  |  |
|---|--|
| <u>Préventions actuelles :</u><br>- Arrêté municipal n°2021-337 interdisant les feux en particulier dans les bois   | <u>Acteurs</u><br>Ville  |
| <u>Préventions à prévoir et programmer :</u><br>- Installation de panneaux indiquant l'interdiction de réaliser des feux aux entrées des bois (Brulés et Normandie)<br>- Débroussailler les parcelles : 50 mètres autour de l'habitation (même en dehors de la parcelle).<br>- Limiter la hauteur des haies en particulier les résineux et les bambous et retirer toutes les feuilles qui tombent<br>- Respecter la distance de sécurité entre l'habitation et la haie : 1 mètre de hauteur de haie pour 3 mètres de distance, 2 mètres de hauteur pour 6 mètres de distance.<br>- Nettoyer sa toiture et ses gouttières<br>- Ne pas stocker de bois ou de mobilier à proximité de la maison<br>- Privilégier des volets en bois qui ont une meilleure résistance en feu en comparaison au PVC<br>- Avoir des fenêtres en double vitrage pour éviter la pénétration du feu dans l'habitation<br>- Fermer ses volets | Ville<br>Ville et riverains<br>Ville et riverains<br>Riverains<br>Ville et riverains<br>Riverains<br>Riverains<br>Riverains<br>Riverains |

| RISQUE SISMIQUE   |                |
|---|----------------|
| <u>Préventions actuelles :</u><br>- Pas de prévention particulière            | <u>Acteurs</u> |
| <u>Préventions à prévoir et programmer :</u><br>- Pas de prévention à prévoir |                |

| RISQUE INCENDIE DE BÂTIMENT   |  |
|---|--|
| <u>Préventions actuelles :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'exercices dans les ERP et la résidence Les Belleaunes</li> <li>- Commissions de sécurité régulières dans les ERP</li> <br/> <li>- Contrôles règlementaires annuels (électricité, hôtes, appareils de chauffe...)</li> <li>- Vérification périodique des alarmes et systèmes de désenfumage</li> <li>- Vérification régulière des extincteurs</li> <li>- Formation régulière des responsables de site des bâtiments publics au maniement des extincteurs</li> <li>- Mobiliers et finitions résistants au feu</li> </ul> | <u>Acteurs</u><br>Exploitant d'ERP<br>Ville ou Préfecture selon la catégorie<br><br>Exploitant d'ERP<br>Exploitant d'ERP<br>Ville<br>Ville |
| <u>Préventions à prévoir et programmer :</u>  |  |

| RISQUE INDUSTRIEL                            |                |
|--|----------------|
| <u>Préventions actuelles :</u>               | <u>Acteurs</u> |
| <u>Préventions à prévoir et programmer :</u> |                |

| RISQUE NUCLEAIRE  |                |
|---|----------------|
| <u>Préventions actuelles :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de prévention particulière à prévoir</li> </ul>               | <u>Acteurs</u> |
| <u>Préventions à prévoir et programmer :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de prévention particulière à prévoir</li> </ul> |                |

| RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES   |  |
|---|--|
| <u>Préventions actuelles :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation SNCF</li> <li>- Exploitation RD444 par le département de l'Essonne</li> </ul>                                      | <u>Acteurs</u><br>SNCF<br>Département de l'Essonne |
| <u>Préventions à prévoir et programmer :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se rapprocher du département de l'Essonne</li> <li>- Revoir dans l'arrêté circulation et stationnement</li> </ul> | Contact en cours<br>Prochaine mise à jour          |

| RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE   |   |
|--|---|
| <u>Préventions actuelles :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation bassin des Sablons par le SIAVB</li> <li>- Exploitation des étangs de Saclay par l'armée</li> </ul> | <u>Acteurs</u><br>SIAVB<br>Ministère des Armées |
| <u>Préventions à prévoir et programmer :</u>   |   |

| RISQUE D'INCIDENT SUR LES LIGNES HAUTE TENSION  |                       |
|---|-----------------------|
| <u>Préventions actuelles :</u><br>- Elagage régulier par RTE de la végétation située sous les lignes. | <u>Acteurs</u><br>RTE |
| <u>Préventions à prévoir et programmer :</u>  |                       |

| RISQUE GRAND FROID  |   |
|---|---|
| <u>Préventions actuelles :</u><br>- Plan national « Grand Froid »<br>- Diffusion des messages d'alerte<br>- Appel régulier des personnes inscrites au registre communal<br>- Ordinateur accessible au Patio pour obtenir la liste des accueils de jour via l'annuaire Soliquide | <u>Acteurs</u><br>Etat<br>Ville<br>Ville<br>Ville |
| <u>Préventions à prévoir et programmer :</u><br>- Mise à disposition d'une salle d'accueil chauffée (jour ou nuit ?)<br>- Collaboration avec les associations caritatives locales pour les maraudes et l'accueil d'urgence  | Ville<br>Ville                                    |

| RISQUE CANICULE   |   |
|---|---|
| <u>Préventions actuelles :</u><br>- Plantation d'arbres pour créer de l'ombre et des espaces de fraîcheur<br>- Végétalisation des toitures des nouveaux bâtiments<br>- Mise en peinture de toitures terrasses en blanc<br>- Constitution du registre communal<br>- Vigilance renforcée pour les personnes fragiles (appels téléphoniques)<br>- Diffusion des messages d'alerte<br>- Ouverture d'un lieu public disposant de climatisation pour les personnes fragiles.<br>- Coordination avec la Préfecture | <u>Acteurs</u><br>Ville et riverains<br>Ville et riverains<br>Ville et riverains<br>Ville<br>Ville<br>Ville<br>Ville<br>Ville |
| <u>Préventions à prévoir et programmer :</u><br>- Prévoir des surfaces claires (beige) pour les revêtements des espaces publics.<br>- Végétalisation de façades de manière naturelles (vigne, plantes grimpantes par exemple)<br>- Installation de volets à l'extérieur des bâtiments<br>- Végétalisation des toitures des bâtiments anciens  | Ville<br>Ville + riverains<br>Riverains<br>Ville + riverains  |

| RISQUE PANDEMIE   |   |
|---|---|
| <u>Préventions actuelles :</u><br>- Diffusion des messages d'alerte<br>- Coordination avec les professionnels de santé en lien avec la CPTS (avant/pendant/après)<br>- Capacité à ouvrir un centre de vaccination | <u>Acteurs</u><br>Ville<br>Ville + CPTS<br>Ville + CPTS |
| <u>Préventions à prévoir et programmer :</u>  |   |

| RISQUE RUPTURE D'EAU POTABLE   |  |
|--|--|
| <u>Préventions actuelles :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats des contrôles sanitaires d'eau potable disponibles sur la vitrine numérique de la Ville</li> <li>- Diffusion des messages d'alerte</li> <li>- Point de distribution d'eau potable</li> </ul> | <u>Acteurs</u><br>Ville<br><br>Ville<br>Ville + Véolia Franciliane |
| <u>Préventions à prévoir et programmer :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir un stock d'eau en bouteille ou en citerne</li> </ul>   |  |

| RISQUE MOUVEMENT DE FOULE                    |                |
|--|----------------|
| <u>Préventions actuelles :</u>               | <u>Acteurs</u> |
| <u>Préventions à prévoir et programmer :</u> |                |

| RISQUE VIOLENCES URBAINES   |   |
|---|---|
| <u>Préventions actuelles :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vigilance de la part de la Prévention spécialisée et de la Police municipale</li> <li>- Ne pas laisser les poubelles sur l'espace public</li> </ul> | <u>Acteurs</u><br>Ville + prévention spécialisée<br><br>Ville + bailleurs sociaux |
| <u>Préventions à prévoir et programmer :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un CLSPD</li> </ul>  | Ville   |

| RISQUE TERRORISTE   |  |
|---|--|
| <u>Préventions actuelles :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'exercices dans les écoles – PPMS</li> <li>- Application du plan Vigipirate</li> </ul>                              | <u>Acteurs</u><br>Ville + éducation nationale<br>Ville |
| <u>Préventions à prévoir et programmer :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation du personnel de la Ville pour savoir réagir en cas d'attaque : alerte, confinement, évacuation</li> </ul> |  |

| RISQUE ATTAQUE CYBER  |                         |
|---|-------------------------|
| <u>Préventions actuelles :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des agents de la Ville au risque cyber</li> </ul> | <u>Acteurs</u><br>Ville |
| <u>Préventions à prévoir et programmer :</u>  |                         |

## **IV. L'information préventive des risques à la population**

Aborder avec ses concitoyens et porter à leur connaissance les risques qui se sont déjà produits sur la commune ou susceptibles de se produire est important.

Une « culture du risque », non catastrophique, mais informative est importante et engendre de bons comportements le jour J. Pour cela, une information régulière et précise indiquant les consignes et comportements à adopter est une solution de prise de conscience.

Les exercices dans les écoles (Plan Particulier de Mise en Sûreté – PPMS) avec les enfants sont un vecteur social dans le domaine du risque. Des exercices avec participation de volontaires ou d'une Réserve Communale sont bénéfiques à une cohésion des habitants en cas de crise.

### **A. Le cadre règlementaire**

L'article L. 125-2 du code de l'environnement précise que « les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis... »

A cet effet, le Maire doit assurer l'information sur les risques au moins tous les deux ans. Le choix des moyens est laissé au Maire et à chaque fois que cela est nécessaire (modification d'un risque...)

#### **1. La sensibilisation dans les établissements scolaires**

La circulaire du 8 juin 2023 relative à l'élaboration d'un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) indique que pour les écoles, c'est au Directeur, dans le cadre du conseil des maîtres, qu'il revient d'élaborer ce plan.

Pour les collèges, lycées et établissement d'éducation spéciale, le chef d'établissement est chargé de cette tâche.

Une coordination entre les établissements scolaires et la commune est indispensable.

#### **2. L'information dans les établissements de plus de 50 personnes**

L'affichage sur les risques majeurs et les mesures de sauvegarde doit être réalisé par les propriétaires dans tous les locaux exposés aux risques qu'ils soient à usage d'habitation (plus de 15 logements, tentes ou caravanes) ou les ERP de plus de 50 personnes. Décret n°90-918 du 11 octobre 1990)

### 3. Le plan individuel de mise en sûreté - PIMS

Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. Pour se tenir prêt face aux risques majeurs, il est important de se préparer. Le PIMS propose une méthode simple et accessible à tous par le biais d'un document synthétique. Le plan est composé de 3 étapes :

- **S'informer** : identifier les risques de son environnement et les bons comportements
- **Se préparer** : savoir préparer son kit d'urgence, utile en cas d'évacuation ou de confinement
- **Agir pour faire face** : savoir reconnaître les vecteurs d'alerte et les sources d'informations fiables.

**Annexe n°3** : Guide du plan individuel de mise en sûreté<sup>12</sup>

#### B. Historique de la diffusion des informations préventives

##### - **Dans le magazine municipal**

| N° du mag        | Date de parution | Page      | Thème                  |
|------------------|------------------|-----------|------------------------|
| N°50             | Février 2020     | Page 10   | Plan neige             |
| Hors-série Covid | Mai 2020         | Pages 4-5 | Covid                  |
| N°52             | Eté 2020         | Page 14   | Canicule               |
| N°54             | Octobre 2020     | Page 9    | Sécheresse             |
| N°56             | Décembre 2020    | Page 10   | Plan neige             |
| N°9              | Décembre 2021    | Page 12   | Plan neige             |
| N°14             | Eté 2022         | Page 7    | Inondations            |
| N°14             | Eté 2022         | Page 12   | Canicule               |
| N°16             | Octobre 2022     | Page 6    | Sécheresse             |
| N°18             | Décembre 2022    | Page 12   | Plan neige             |
| N°23             | Eté 2023         | Page 16   | Canicule               |
| N°24             | Septembre 2023   | Page 6    | Inondations prévention |
| N°27             | Décembre 2023    | Page 12   | Plan neige             |
| N°32             | Eté 2024         | Page 17   | Canicule               |
| N°32             | Eté 2024         | Page 23   | Présentation PCS       |
| N°36             | Décembre 2024    | Page 7    | Plan neige             |
| N°36             | Décembre 2024    | Page 23   | Inondations            |

##### - **Sur le site de la Ville** ([https://igny.fr/prévention des risques/](https://igny.fr/prévention-des-risques/))

Risques – DICRIM + Consignes de sécurité à respecter + Points de rassemblement + Lieux d'accueil et d'hébergement + Moyens d'alerte

<sup>12</sup>[https://www.securite-civile.interieur.gouv.fr/sites/securitecivile/files/medias/documents/2025-06/plan-individuel-de-mise-en-surete-PIMS\\_0.pdf](https://www.securite-civile.interieur.gouv.fr/sites/securitecivile/files/medias/documents/2025-06/plan-individuel-de-mise-en-surete-PIMS_0.pdf)

## C. Consignes de sécurité à destination de la population pour chaque risque

### Consignes de sécurité en cas d'inondation

| <b>AVANT</b>  | <b>PENDANT</b>   | <b>APRES</b>   |
|---|--|--|
| <p><b>S'INFORMER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur le risque, sa fréquence, son importance</li> <li>- Sur son contrat d'assurance</li> </ul> <p><b>PREVOIR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Meubles, objets, matières, produits à mettre au sec</li> <li>- Coupure de l'électricité et du gaz</li> <li>- L'obturation des entrées d'eau possibles (batardeau)</li> <li>- L'amarrage des cuves</li> <li>- Les véhicules à garer</li> <li>- Les moyens d'évacuation</li> <li>- Réserves d'eau et d'aliments</li> <li>- Papiers importants à emmener en cas d'évacuation</li> <li>- En zone inondable, ne pas obstruer les cours d'eau</li> </ul> | <p><b>S'INFORMER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la montée des eaux auprès des services de prévision des crues, de la mairie, des médias (radio)</li> </ul> <p><b>DES L'ALERTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couper le courant électrique</li> <li>- Aller sur les points hauts (étages)</li> <li>- Ne pas utiliser les ascenseurs</li> <li>- Ne pas s'engager sur une voie inondée ou inondable</li> <li>- Ne pas descendre en sous-sol</li> </ul> <p><b>EVACUER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Que si vous y êtes forcés par la crue ou si vous recevez l'alerte par les autorités</li> </ul> | <p><b>AGIR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aérer les pièces</li> <li>- Désinfecter</li> <li>- Ne rétablir le courant que si l'installation est sèche</li> <li>- Chauffer dès que possible</li> <li>- Prendre contact avec la mairie pour établir le dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle</li> <li>- Prendre contact avec son assurance et faire des photos des dégâts</li> </ul> |

Vigicrues diffuse 2 fois par jour (10h et 16h) des cartes de vigilance avec 4 niveaux d'alerte :

- **Vert** : pas de vigilance requise
- **Jaune** : Débordements localisés
- **Orange** : Débordements généralisés
- **Rouge** : Crue rare et catastrophique

### Consignes de sécurité en cas de tempête

| AVANT  | PENDANT   | APRES   |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ranger les objets exposés au vent et mettre en sécurité ses biens</li> <li>- Gagner un abri en dur hors des zones boisées</li> <li>- Fermer portes et volets</li> <li>- Prévoir des couvertures, des vêtements chauds, des moyens d'éclairage et quelques provisions dont de l'eau potable</li> <li>- Reporter tout déplacement non indispensable</li> <li>- Garer les véhicules à l'abri.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'informer de l'évolution de la situation (radio)</li> <li>- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision</li> <li>- Limiter ses déplacements</li> <li>- En cas de déplacement indispensable, se renseigner avant de se déplacer</li> <li>- Faire attention aux chutes d'arbres ou d'objets</li> <li>- Ne pas intervenir sur des toitures</li> <li>- Eviter d'utiliser un téléphone ou des appareils électriques</li> <li>- Sur la route, s'arrêter en sécurité et ne pas quitter son véhicule</li> <li>- S'abriter en dehors des zones boisées</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réparer ce qui peut l'être</li> <li>- Couper branches et arbres qui menacent de tomber</li> <li>- Ne pas toucher aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre</li> <li>- Signaler les dégâts importants à la Ville</li> <li>- Prendre contact avec la mairie pour établir le dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle</li> <li>- Prendre contact avec son assurance et faire des photos des dégâts</li> </ul> |

Météo France diffuse 2 fois par jour (à 6h et 16h) des cartes de vigilance avec 4 niveaux d'alerte :

- **Vert** : pas de danger particulier
- **Jaune** : Phénomènes habituels mais potentiellement dangereux
- **Orange** : Phénomène dangereux. Forte vigilance à adopter
- **Rouge** : Phénomène d'intensité exceptionnelle. Vigilance absolue.

### Consignes de sécurité en cas de neige / verglas

| AVANT   | PENDANT   | APRES  |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protéger ses installations du gel</li> <li>- Saler devant votre domicile (trottoirs)</li> <li>- Stationner son véhicule hors des voies de circulation pour permettre le salage et le déneigement des voies</li> <li>- Prévoir des couvertures, des vêtements chauds, des moyens d'éclairage et quelques provisions dont de l'eau potable</li> <li>- Préparer une trousse d'urgence</li> <li>- Vérifier l'état de son véhicule</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'informer de l'évolution de la situation (radio)</li> <li>- Rester chez soi</li> <li>- En cas de déplacement indispensable, se renseigner avant, signaler son départ et sa destination à des proches, s'habiller de manière adéquate</li> <li>- Respecter les conditions de circulation.</li> <li>- Prévoir un minimum d'équipement en cas d'immobilisation prolongée (couverture, vêtements chauds, eau, provisions).</li> <li>- Ne quitter son véhicule que sur sollicitation des secours.</li> <li>- Porter des vêtements appropriés : plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains.</li> <li>- Eviter les efforts brusques</li> <li>- Veiller à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités.</li> <li>- Déneiger et saler ses trottoirs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déneiger son trottoir</li> <li>- Rincer son véhicule (sel)</li> <li>- Aider les voisins fragiles ou isolés</li> </ul> |

## Consignes de sécurité en cas de mouvement de terrain – retrait-gonflement des argiles

Les consignes liées au risque retrait et gonflement des argiles concernent les procédures de construction et d'adaptation des bâtiments face à ce risque. Ces mesures peuvent être retrouvées dans la partie « Prévention des risques – actions actuelles et à venir ».

### Consignes de sécurité en cas de feux de forêt

| <b>AVANT</b>  | <b>PENDANT</b>   | <b>APRES</b>   |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information et sensibilisation des citoyens</li> <li>- Promouvoir l'entretien et la remise en gestion des espaces boisés et naturels.</li> <li>- Débroussailler et évacuer les bois morts et autres combustibles potentiels.</li> <li>- Repérer et cartographier les chemins d'évacuation, les abris, la desserte accessible aux engins de secours</li> <li>- Prévoir, identifier et cartographier les moyens de lutte (points d'eau, matériels...)</li> <li>- Vérifier l'état des fermetures (portes, volets, toiture)</li> </ul> | <p style="text-align: center;"><b>SI VOUS ETES TEMOIN D'UN DEPART DE FEU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les pompiers le plus précisément possible</li> <li>- Si possible, attaquer le feu</li> <li>- S'éloigner, dos au vent</li> <li>- Face à feu : respirer à travers un linge humide</li> <li>- A pied, rechercher un écran (mur, rocher)</li> <li>- En voiture, ne pas sortir.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>DANS UN BATIMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrir le portail du terrain (accès pompiers)</li> <li>- Fermer et arroser volets, portes, fenêtres</li> <li>- Fermer les bouteilles de gaz</li> <li>- Occulter les aérations avec des linges humides</li> <li>- Rentrer les tuyaux d'arrosage</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eteindre les foyers résiduels</li> <li>- Aérer et nettoyer l'habitat</li> <li>- Ne pas retourner sur les lieux de l'incendie sans autorisation</li> </ul> |

### Consignes de sécurité en cas de tremblement de terre

| <b>AVANT</b>  | <b>PENDANT</b>  | <b>APRES</b>  |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde</li> <li>- Privilégier les constructions parasismiques</li> <li>- Repérer les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité</li> <li>- Fixer les appareils et meubles lourds</li> <li>- Repérer un endroit pour se mettre à l'abri</li> <li>- Préparer un plan de regroupement familial.</li> <li>- Toujours avoir un kit d'urgence prêt (eau, radio, lampe, radio, médicaments...)</li> </ul> | <p style="text-align: center;"><b>RESTER OU L'ON EST</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se protéger la tête avec les bras</li> <li>- <u>En intérieur</u></li> <li>- Se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide</li> <li>- S'éloigner des fenêtres</li> <li>- Ne pas utiliser les ascenseurs</li> <li>- <u>A l'extérieur</u></li> <li>- S'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiment, pont, fils électriques...)</li> <li>- A défaut, s'abriter sous un porche</li> <li>- <u>En voiture</u></li> <li>- S'arrêter si possible à distance des constructions et des fils électriques</li> <li>- Ne pas descendre avant la fin de la secousse</li> </ul> | <p style="text-align: center;"><b>EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couper l'eau, le gaz, l'électricité</li> <li>- Ne pas allumer de flamme et ne pas fumer</li> <li>- En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités</li> <li>- Evacuer rapidement les bâtiments.</li> <li>- Se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses</li> <li>- Ne pas prendre l'ascenseur</li> <li>- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer</li> <li>- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école</li> <li>- Ecouter la radio.</li> </ul> |

### Consignes de sécurité en cas d'incendie d'un bâtiment

| <b>AVANT</b>  | <b>PENDANT</b>   | <b>APRES</b>   |
|---|--|--|
| <p style="text-align: center;"><b>S'INFORMER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des consignes de sécurité</li> <li>- Des plans d'évacuation</li> <li>- Participer à des exercices d'évacuation</li> <li>- Apprendre à manier un extincteur</li> </ul> | <p style="text-align: center;"><b>SI VOUS ETES TEMOIN D'UN INCENDIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner l'alerte</li> <li>- Arrêter son activité</li> <li>- Faire évacuer</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>LUTTER CONTRE LE FEU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec les moyens appropriés (extincteur)</li> <li>- Arrêter l'intervention en cas de risque pour soi ou à l'arrivée des secours</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>EVACUER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se diriger vers le point de rassemblement</li> <li>- Ne pas utiliser d'ascenseur</li> <li>- Suivre les consignes</li> <li>- Ne pas revenir en arrière</li> <li>- En présence de fumée, se baisser</li> <li>- Aider les personnes en difficulté</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>SI VOUS NE POUVEZ PAS EVACUER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermer les portes et fenêtres</li> <li>- Colmater et humidifier les portes</li> <li>- Signaler sa présence aux secours</li> <li>- Si la pièce est envahie par la fumée : se baisser pour trouver de l'air frais au sol, se couvrir la bouche et le nez avec un linge humide.</li> </ul> | <p style="text-align: center;"><b>AGIR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire l'inventaire des extincteurs utilisés</li> </ul> |

### Consignes de sécurité en cas d'accident industriel

| <b>AVANT</b>   | <b>PENDANT</b>  | <b>APRES</b>   |
|--|---|--|
| <p style="text-align: center;"><b>CONNAITRE LES GESTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'alerte</li> <li>- De regroupement</li> <li>- De confinement</li> <li>- D'évacuation</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>GARDER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les documents d'information qui vous ont été remis</li> </ul> | <p style="text-align: center;"><b>SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner l'alerte</li> <li>- Préciser si possible le lieu exact, le nombre de victimes, la nature du sinistre</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>AGIR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rejoindre immédiatement le local clos le plus proche</li> <li>- Se confiner dans ce bâtiment en bouchant les arrivées d'air, en arrêtant les ventilations et les climatisations</li> <li>- Ne pas fumer, éteindre toute flamme nue</li> <li>- S'éloigner des portes et des fenêtres</li> <li>- Ecouter la radio</li> <li>- Ne pas aller chercher les enfants à l'école</li> <li>- Eviter de téléphoner</li> <li>- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation</li> </ul> | <p style="text-align: center;"><b>AGIR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aérer les pièces</li> <li>- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie)</li> <li>- Se signaler en cas d'exposition pour un suivi médical adapté</li> <li>- Suivre les consignes de décontamination éventuelles</li> </ul> |

### Consignes de sécurité en cas d'accident nucléaire

| <b>AVANT</b>   | <b>PENDANT</b>   | <b>APRES</b>   |
|--|--|--|
| <b>CONNAITRE</b>   | <b>SI VOUS ENTENDEZ LA SIRENE</b>  | <b>AGIR</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les risques</li> <li>- Le signal d'alerte</li> <li>- Les consignes de confinement</li> <li>- Connaître l'emplacement du point de rassemblement ou d'évacuation</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se confiner</li> <li>- Boucher les entrées d'air, arrêter ventilation et climatisation</li> <li>- Supprimer toute flamme ou étincelle</li> <li>- Ne pas téléphoner</li> <li>- Ecouter la radio</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre les consignes données</li> </ul> |

### Consignes de sécurité en cas d'accident de transport de matière dangereuse

| <b>AVANT</b>  | <b>PENDANT</b>  | <b>APRES</b>   |
|---|---|--|
| <b>CONNAITRE</b>  | <b>SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT</b>  | <b>AGIR</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les risques</li> <li>- Le signal d'alerte</li> <li>- Les consignes de confinement</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner l'alerte</li> <li>- Préciser si possible le lieu exact, le nombre de victimes, la nature du sinistre</li> <li>- Pour éviter un suraccident, baliser les lieux</li> <li>- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie</li> <li>- Ne pas d'approcher de l'accident</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>AGIR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se confiner</li> <li>- Boucher les entrées d'air, arrêter ventilation et climatisation</li> <li>- Supprimer toute flamme ou étincelle</li> <li>- Ne pas téléphoner</li> <li>- Allumer la radio</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si vous êtes confiné, à la fin de l'alerte, aérer le local où vous étiez.</li> <li>- Se faire examiner médicalement en cas de suspicion d'exposition</li> </ul> |

### Consignes de sécurité en cas de rupture de barrage

| <b>AVANT</b>  | <b>PENDANT</b>   | <b>APRES</b>  |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître le risque</li> <li>- Connaître le système spécifique d'alerte pour la zone de proximité immédiate : corne de brume</li> <li>- Connaître les zones d'accueil temporaires où l'on se réfugiera (collines, étages élevés d'immeubles résistants)</li> <li>- Connaître les moyens et itinéraires d'évacuation.</li> <li>- Aider les personnes vulnérables</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaître le système d'alerte</li> <li>- Gagner le plus rapidement possible les points hauts cités dans le PPI, les moyens et les itinéraires d'évacuation</li> <li>- Ne pas prendre l'ascenseur</li> <li>- Ne pas revenir en arrière</li> <li>- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école</li> <li>- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas approcher les zones inondées ou dégradées</li> <li>- Signaler les personnes blessées, disparue ou en difficulté.</li> <li>- Attendre l'autorisation des autorités pour retourner chez soi.</li> </ul> |

### Consignes de sécurité en cas d'incident sur les lignes à haute tension

| <b>AVANT</b>  | <b>PENDANT</b>   | <b>APRES</b> |
|---|--|--------------|
| <p style="text-align: center;"><b>S'INFORMER</b></p> <p>A proximité d'une ligne électrique, le danger existe dès lors que l'on s'en approche ou pointe un objet dans sa direction, sans même la toucher directement. Le simple fait de s'en approcher trop près peut provoquer un arc électrique et donc un risque d'électrocution.</p> | <p style="text-align: center;"><b>SE PROTEGER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour éviter d'être soi-même électrisé ou électrocuté, ne pas toucher les personnes concernées si elles sont encore en contact avec l'ouvrage électrique</li> <li>- Ne pas toucher, ni approcher les pylônes, ni les câbles, même tombés au sol</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>AGIR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdire l'accès pour prévenir un autre accident</li> <li>- Alerter en appelant le 18, le 15, le 17 ou le 112</li> </ul> |              |

Sources : <https://www.rte-france.com/riverains/securite-prudence>

<https://www.rte-france.com/riverains/securite-prudence#Encasdaccident>

### Consignes de sécurité en cas de grand froid

| <b>AVANT</b>  | <b>PENDANT</b>  | <b>APRES</b>  |
|---|---|---|
| <p style="text-align: center;"><b>CONTRÔLER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer du bon fonctionnement de ses appareils de chauffage.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>PREVOIR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des réserves alimentaires pour quelques jours.</li> </ul> | <p style="text-align: center;"><b>EN INTERIEUR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aérer quotidiennement afin d'évacuer l'air humide.</li> <li>- Ne pas obstruer les bouches d'aération pour éviter le risque d'intoxication au monoxyde de carbone.</li> <li>- S'assurer du bon fonctionnement de ses appareils de chauffage</li> <li>- Maintenir une température autour de 19 degrés</li> <li>- Fermer les pièces inutilisées pour ne pas perdre de chaleur.</li> <li>- Conserver une alimentation équilibrée</li> <li>- S'hydrater régulièrement</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>EN EXTERIEUR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les activités en extérieur, en particulier, le soir et la nuit, notamment pour les plus fragiles (séniors, jeunes enfants, malades chroniques...)</li> <li>- Porter une tenue adaptée : se couvrir la tête, le cou, préserver ses extrémités (mains et pieds), superposer plusieurs couches de vêtements</li> </ul> | <p style="text-align: center;"><b>AGIR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôler les installations de chauffage</li> <li>- Prendre des nouvelles des proches fragiles ou isolés</li> </ul> |

Météo France diffuse 2 fois par jour des cartes de vigilance avec 4 niveaux d'alerte :

- **Vert** : pas de vigilance particulière requise
- **Jaune** : Être attentif
- **Orange** : Vigilance
- **Rouge** : Vigilance absolue

### Consignes de sécurité en cas de canicule

| <b>AVANT</b>  | <b>PENDANT</b>  | <b>APRES</b>   |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir une réserve de bouteilles d'eau potable</li> <li>- S'équiper en ventilateur ou climatisation</li> <li>- Identifier les lieux d'accueil pour se rafraîchir : piscine, salles climatisées</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Passer au moins 3 heures par jour dans un endroit frais</li> <li>- Se rafraîchir, mouiller son corps plusieurs fois par jour</li> <li>- Boire fréquemment et abondamment, même sans soif</li> <li>- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes</li> <li>- Prendre des nouvelles des personnes vulnérables</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre des nouvelles des proches fragiles ou isolés</li> </ul> |

Météo France diffuse 2 fois par jour des cartes de vigilance avec 4 niveaux d'alerte :

- **Vert** : informations préventives
- **Jaune** : Fortes chaleurs impliquant certaines mesures particulières
- **Orange** : Mobilisation des acteurs concernés et prise en charge des personnes les plus vulnérables
- **Rouge** : Phénomène intense et durable nécessitant des mesures exceptionnelles.

### Consignes de sécurité en cas de pandémie

| <b>AVANT</b>  | <b>PENDANT</b>   | <b>APRES</b> |
|---|--|--------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se tenir informé des mesures de prévention</li> <li>- Avoir une réserve de quelques masques</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter les foules et les contacts rapprochés.</li> <li>- Porter un masque</li> <li>- Se laver fréquemment les mains</li> <li>- En cas de symptômes, se faire dépister</li> <li>- Se faire vacciner si un vaccin existe</li> <li>- En cas d'infection, s'isoler</li> </ul> | <b>AGIR</b>  |

### Consignes de sécurité en cas de rupture d'eau potable

| <b>AVANT</b>   | <b>PENDANT</b>  | <b>APRES</b> |
|--|---|--------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver un stock d'eau en bouteilles de 1 à 2 litres d'eau par personne pour faire face à tout imprévu.</li> <li>- En cas de fuite ou de coupure d'eau inexpliquée, contacter son opérateur de distribution d'eau potable.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les consignes de consommation d'eau fournies par les autorités.</li> <li>- Ne pas se précipiter dans les magasins pour faire des stocks. Cela engendrerait une pénurie de plus longue durée.</li> <li>- Se tenir informé des messages diffusés par les autorités.</li> <li>- Une distribution d'eau en bouteilles pourrait être réalisée si nécessaire.</li> <li>- Economiser l'eau</li> </ul> | <b>AGIR</b>  |

### Consignes de sécurité en cas de mouvement de foule

| <b>AVANT</b>  | <b>PENDANT</b>   | <b>APRES<br/>AGIR</b> |
|---|--|-----------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les issues de secours</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rester calme</li> <li>- Rester debout</li> <li>- Evaluer la situation : cause du mouvement de foule, direction dans laquelle les gens se déplacent</li> <li>- Eviter de se retrouver au centre de la foule en se mettant à l'écart.</li> <li>- Se laisser porter par la vague</li> <li>- Economiser son oxygène (ne pas crier, contrôler son rythme respiratoire...)</li> <li>- Replier les bras devant la cage thoracique pour se protéger</li> <li>- Repérer les issues de secours</li> <li>- Ne pas pousser ou bousculer les autres</li> <li>- Protéger ses voies respiratoires (nez, bouche)</li> <li>- Suivre les instructions des autorités.</li> </ul> |                       |

### Consignes de sécurité en cas de violences urbaines

| <b>AVANT</b>  | <b>PENDANT</b>   | <b>APRES</b>   |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer les risques : identifier les zones à risque, les types de violence potentiels et les vulnérabilités</li> <li>- Sécuriser les espaces à risque</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les consignes de sécurité : se confiner, se protéger...</li> <li>- Alerter les secours en cas de danger imminent</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer les dégâts</li> </ul> |

### Consignes de sécurité en cas d'attaque terroriste

| <b>S'ÉCHAPPER</b>  | <b>SE CACHER</b>   | <b>ALERTER</b>  |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Localiser le danger pour s'en éloigner</li> <li>- Aider d'autres personnes à s'échapper</li> <li>- Ne pas s'exposer</li> <li>- Alerter les personnes autour de vous et dissuader les gens de pénétrer dans les zones de danger</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'enfermer et se barricader</li> <li>- Eteindre la lumière et couper le son des appareils</li> <li>- S'éloigner des ouvertures, s'allonger au sol ou s'abriter derrière un obstacle solide (mur, pilier)</li> <li>- Couper la sonnerie et le vibreur de son téléphone.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une fois en sécurité, appeler le 17 ou le 112</li> <li>- Ne pas courir vers les forces de l'ordre</li> </ul> |

### Consignes de sécurité en cas d'attaque cyber

| <b>AVANT</b>   | <b>PENDANT</b>  | <b>APRES</b>  |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choisir des mots de passe robustes</li> <li>- Ne pas divulguer ses mots de passe</li> <li>- Sauvegarder régulièrement ses données</li> <li>- Effectuer des mises à jour régulières</li> <li>- Eviter les Wifi publics ou inconnus</li> <li>- Séparer ses usages personnels et professionnels</li> <li>- Ne pas cliquer sur des liens douteux</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Débrancher la machine d'Internet ou du réseau informatique</li> <li>- Ne pas éteindre l'appareil</li> <li>- Alerter son support informatique</li> <li>- Ne plus utiliser l'équipement compromis</li> <li>- Prévenir ses collègues (usage professionnel), ses proches (usage personnel)</li> <li>- Déposer plainte</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver les preuves</li> <li>- Changer de mot de passe</li> <li>- Renforcer la sécurité</li> </ul> |